



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 24

Séance du lundi 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Marie Laure MAIORE a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	18
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	01
		Absents :	0

Membres présents : BALDOVINI Antony-François, CHEYNET Patrick, CLET-DAVID Pascale, DE LA MATA Clara, FRANCESCHI Jean, Claude, GALINDO Margaux, Marie, GIULY Martin, LAMOUREUX Sophie, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ-RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence VALERY Gérard.

Membres représentés : LESCHI Jean, Christophe

Membres absents :

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date d'exécution : 29 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

OBJET : RECOURS A UN CRÉDIT RELAIS LOTISSEMENT E CARDELLINE

Le président rappelle que par délibération N° 2021-67 en date du 03 décembre 2021 le conseil municipal a approuvé le principe de l'acquisition amiable d'un ensemble immobilier constitué des parcelles B.987, B.988, B.991, B. 993, B.994 et B.995, situé au lieu-dit « Santa Agata » auprès des conjoints LUCIANI-VERSINI en vue de la réalisation d'un lotissement communal pour primo-accédants.

Que par délibération N° 2022-27 en date du 13 avril 2022, le conseil municipal informé du prix de la vente qui s'établit à 846 720 € hors frais d'acquisition, a autorisé le maire à signer la promesse de vente y afférent, à solliciter l'Office Foncier de Corse (OFC) en vue de procéder à l'acquisition et au portage des biens concernés et à signer avec cet établissement une convention de portage d'une durée de trois ans.

Il indique qu'à l'expiration de la convention de portage, qui interviendra le 19 février 2027, la commune devra procéder au rachat des biens acquis par l'OFC avant d'entamer leur commercialisation.

Afin de financer cette acquisition et de préfinancer l'encaissement des différentes subventions attendues, il a été envisagé de recourir à un crédit relais différé en capital d'un montant de 1 000 000,00 € ; dans ce cadre, une consultation a été lancée auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Corse (CRCAC).

Le président expose au conseil la proposition du CRCA qui s'établit ainsi qu'il suit :

- Montant : 1 000 000 €
- Durée : 36 mois avec 33 mois de différé
- Taux fixe : 3,95 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais d'étude : 5 000 €
- Possibilité de remboursement anticipé partiel ou total à tout moment sans frais

Il propose au conseil municipal d'approuver la proposition du Crédit Agricole et d'autoriser le maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à la passation de ce contrat.

* * *





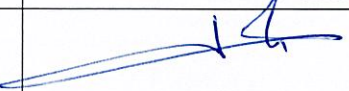


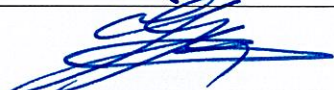






Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du président et après en avoir délibéré,

Approuve par 15 voix pour et 04 abstentions, la souscription par la commune dans les conditions précisées ci-après d'un crédit relais différé en capital d'un montant de 1 000 000,00 € auprès du Crédit Agricole :

- Durée : 36 mois avec 33 mois de différé
- Taux fixe : 3,95 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais d'étude : 5 000 €
- Possibilité de remboursement anticipé partiel ou total à tout moment sans frais

Et autorise le maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à la passation de ce contrat.

Délibération n° 2026 – 24 : RECOURS A UN CRÉDIT RELAIS LOTISSEMENT E CARDELLINE

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean, Claude Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI Jeanne Première adjointe Pouvoir à	X				
BALDOVINI Antony-François Deuxième adjoint Pouvoir à	X				
CLET-DAVID Pascale Troisième adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET Patrick Quatrième adjoint Pouvoir à	X				
DE LA MATA Clara Cinquième adjointe Pouvoir à	X				
VALERY Gérard Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LESCHI Jean, Christophe Conseiller municipal Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 Jean Claude FRANCESCHI
MAIORE Maria-Laura Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PIRAS Maria Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LAMOUREUX Sophie Conseillère municipale Pouvoir à	X				
GALINDO Margaux Conseillère municipale Pouvoir à	X				
GIULY Martin Conseiller municipal Pouvoir à			X		
LUCIANI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à			X		
TADDEI Laurence Conseillère municipale Pouvoir à			X		
SAEZ RICCIARDI Célia Conseillère municipale Pouvoir à			X		

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI